

**EXTRAIT du REGISTRE aux DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAL**

Séance du **10.06.2024**

Présents : MM. WACQUIER Pierre, Bourgmestre - Président ;  
DETOURNAY Daniel, ROBETTE Benjamin, LESEULTRE Yasmine, HURBAIN Clara, Echevins ;  
HOUZE M., HILALI N, DELCROIX M., URBAIN M., LEGRAIN P., VICO A., GERARD P., SCHIETSE F.,  
VINCKIER P., WACQUIER M-P, CHEVALIS A., DESEVEAUX C., LECLERCQ R., BUSEYNE S., Conseillers  
et N. BAUDUIN, Directrice générale.

**OBJET : Assemblée Générale ordinaire de l'intercommunale IPALLE – 27.06.2024**

**Le Conseil Communal, en séance publique,**

Vu l'Arrêté Royal du 17 juin 1976 autorisant la constitution de l'Intercommunale IPALLE ;

Vu l'affiliation de la commune à l'Intercommunale ;

Vu l'article L1523-12 du décret du 19 juillet 2006 modifiant le livre V de la première partie du code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu la convocation officielle ayant à l'ordre du jour les points suivants :

1. Approbation du rapport de développement durable 2023
2. Approbation des comptes annuels statutaires au 31 décembre 2023 de la SCRL IPALLE :
  - 2.1. Présentation des comptes annuels par secteur d'activité, des comptes annuels de la SCRL IPALLE et de l'affectation du résultat
  - 2.2. Rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale
  - 2.3. Rapport du commissaire (réviseur d'entreprises)
  - 2.4. Approbation des comptes annuels et de l'affectation du résultat
3. Prise d'acte des comptes annuels consolidés au 31 décembre 2023 de la SCRL IPALLE :
  - 3.1. Présentation des comptes annuels consolidés de la SCRL IPALLE et de l'affectation du résultat
  - 3.2. Rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale
  - 3.3. Rapport du commissaire (réviseur d'entreprises)
  - 3.4. Prise d'acte des comptes annuels consolidés et de l'affectation du résultat
4. Décharge aux administrateurs
5. Décharge au commissaire (réviseur d'entreprises)
6. Rapport de rémunération (art. 6421-1 du CDLD)
7. Documents exigés par le CDLD
8. Partenariat pour la gestion des biodéchets : création de la société Val'Bio

Vu les documents transmis par l'Intercommunale IPALLE, accompagnant l'invitation à cette assemblée ;

Sur proposition du Collège communal ;

**Le Conseil communal DECIDE**

**Article 1 (point 1)** : d'approuver, aux majorités suivantes, les points ci-après inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée générale du 27 juin 2024 de l'Intercommunale IPALLE :

<b><u>Points</u></b>	<b><u>Voix pour</u></b>	<b><u>Voix contre</u></b>	<b><u>Abstentions</u></b>
1. Approbation du rapport de développement durable	...	...	...
2. Approbation des comptes annuels statutaires au 31.12.23 de SC Ipalle (2.1. à 2.4.)	...	...	...
3. Prise d'acte des comptes annuels consolidés au 31.12.23 de la SC Ipalle (3.1. à 3.4.)	...	...	...
4. Décharge aux administrateurs	...	...	...
5. Décharge au commissaire (réviseur d'entreprises)	...	...	...

6. Rapport annuel de rémunération(art 6421-1 CDLD)	...	...	...
7. Documents exigés par le CDLD	...	...	...
8. Partenariat pour la gestion des biodéchets : création de la société Val'Bio	...	...	...

**Article 2** : de charger les délégués de la Commune de se conformer à la volonté exprimée ce jour par le Conseil communal.

**Article 3** : de charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération.

**Article 4** : de transmettre la présente :

- à Monsieur le Gouverneur de la Province du Hainaut ;
- au Ministre régional ayant la tutelle sur les Intercommunales dans ses attributions ;
- à l'Intercommunale IPALLE ;
- aux représentants de la Commune.

Fait en séance date que dessus,  
Par le Conseil,

La Directrice Générale,  
(s) N. BAUDUIN.

Le Président,  
(s) P. WACQUIER.

Pour extrait conforme,

La Directrice Générale,  
N. BAUDUIN.

Le Bourgmestre,  
P. WACQUIER